

I. Traitement des données à caractère personnel obligatoire :

Les données à caractère personnel vous concernant sont collectées lors de votre inscription et font l'objet d'un traitement informatique répondant à différentes finalités conformément au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 dite loi « *Informatique et libertés* ». Ce traitement a été reporté dans le registre des traitements de données de l'établissement.

Le traitement à pour finalités :

1) d'assurer la gestion administrative (scolaire et périscolaire) et pédagogique des usagers, notamment :

- la gestion et le suivi des candidatures ;
- la gestion des inscriptions administratives et pédagogiques ;
- la gestion de la mobilité entrante et sortante ;
- la gestion comptable des paiements et remboursements de droits ;
- la constitution d'une carte d'étudiant donnant accès aux services de l'établissement et des établissements partenaires ;
- la gestion des examens ;
- la saisie des notes et des résultats ;
- la gestion des travaux de recherche des étudiants (thèses, mémoires, autres travaux) et leur exploitation ;
- la gestion des stages ;
- la gestion des périodes de césure

2) de mettre à la disposition des étudiantes et étudiants un bouquet de services numériques.

3) de permettre un pilotage administratif et pédagogique.

4) de permettre aux établissements, par l'intermédiaire du traitement Sise, une remontée d'informations à des fins de statistiques et de répartition des moyens vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

5) de permettre la mise en œuvre d'enquêtes,

sur les conditions de vie des étudiants, d'une part, sur leur parcours et leur insertion, d'autre part, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

6) d'organiser les élections statutaires au sein de l'établissement.

Pour bénéficier des services numériques et recevoir les informations administratives et pédagogiques de Sciences Po Lyon, l'établissement fournit à chaque usager un compte informatique et une adresse électronique institutionnelle personnelle. Pour cela, un message contenant un identifiant, une adresse mail et un mot de passe est envoyé sur l'adresse électronique extérieure renseignée lors de l'inscription. La charte informatique de Sciences Po Lyon est annexée au règlement intérieur de l'établissement. **Conformément à l'instruction n° 2005-003 du 22 février 2005 relative au tri et à la conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale, le dossier d'inscription de chaque usager est archivé au bout de 10 ans à compter de sa dernière inscription.**

II. Traitement des données à caractère personnel facultatif :

1) **Utilisation de la photographie.** Lors de la délivrance de la carte multi-services IZLY, une photographie est prise pour permettre sa personnalisation.

Cette photographie pourra aussi apparaître, après votre accord, dans les fichiers photographiques de l'établissement réalisés par exemple lors de la cérémonie de remise des diplômes ou lors de votre scolarité pour les « trombinoscopes »

À tout moment, l'usager pourra modifier son choix, en informant l'établissement.

2) Activation de la carte européenne étudiante.

L'objectif est de créer un statut d'étudiant à l'échelle européenne. Grâce à cette carte, un étudiant inscrit dans un établissement adhérent

pourra faire valoir ses droits en tout lieu et auprès de tous les fournisseurs ayant défini une offre de service réservée aux étudiants. Les services aux étudiants rendus accessibles par le biais de cette carte favoriseront et simplifieront sa mobilité dans les pays de l'Union européenne, et également à l'intérieur de son propre pays. Ils visent à améliorer le quotidien des étudiants et favoriser leur réussite. Tout étudiant inscrit dans un établissement adhérent à la carte européenne se verra imprimer sur sa carte un QRCode qui stocke l'URL d'interrogation du service de vérification de statut de l'étudiant proposé par la plateforme d'échange.

L'étudiant garde la liberté de valider ou non son inscription dans le dispositif de la carte européenne. En cas d'adhésion, les données suivantes seront transmises à la plateforme européenne (plateforme European Student Card Router ou ESC-R, géré par le CNOUS : esc.support@cno.us.fr) : nom, prénom, adresse mail de l'étudiante, code pays, numéro national d'étudiant (INE), ESCN (european student card number, numéro unique) de la carte, son statut et sa date de fin d'inscription. La reconnaissance électronique du statut de l'étudiant à partir du QR- Code de sa carte sera alors activée et disponible sur tous les campus en Europe.

À tout moment, l'utilisateur pourra confirmer ou supprimer son inscription. Les données personnelles le concernant de la plateforme sont consultables et modifiables sur le site de l'ESC à l'adresse suivante :
<https://student.europeanstudentcard.eu/>

III. Exercice des droits

Conformément à la réglementation, disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement des données vous concernant, que vous pouvez exercer à tout moment, en justifiant de votre identité, auprès des services compétents en charge du traitement de votre dossier (scolarité, vie étudiante) ou auprès de la Déléguée à la Protection des Données (affaires.juridiques@sciencespo-lyon.fr), et en ce qui concerne la carte étudiante européenne auprès du CNOUS (esc.support@cno.us.fr).

Vous pouvez, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).